



Procès-verbal de la réunion du conseil municipal Du 23 Septembre 2022

Le Vendredi 23 Septembre 2022, Le Conseil Municipal de Fouilloy, convoqué le 16 Septembre 2022, pour traiter l'ordre du jour ci-dessous, s'est réuni dans la salle des délibérations, sous la présidence de Mr Yves DUCROCQ, Maire de Fouilloy.

Etaient présents : Mesdames CAPON Martine, DESCOUTURES Sonia, LECOCQ Catherine, CAPLAIN Jessica, DEFRUIT Claudie, LEGRAND Isabelle, Messieurs DUCROCQ Yves, BAILLET Ludovic, PICARD Sylvestre, RONDOT Serge, SAGEZ Yves, SMERDA Stéphane, DETRE François-Xavier

Etaient excusés : Me DEVAUX Katia donne pouvoir à Me LECOCQ Catherine, Me NOIRET Isabelle donne pouvoir à M. SAGEZ Yves, Me SAUVAL Christelle donne pouvoir à Me CAPON Martine, M. BOCQUET donne pouvoir à Me CAPON Martine, M. RICARD Rémi donne pouvoir à M. Serge RONDOT, M. GRIMAL donne pouvoir à Me DEFRUIT

M. Yves DUCROCQ ouvre la séance le vendredi 23 Septembre à 19h00.

M. le Maire informe qu'une réunion publique sera organisée prochainement concernant les incivilités, dégradations et vandalisme sur la commune. Mr le maire a rendez-vous ce lundi 26/09 avec le Commandant de gendarmerie d'Amiens Mr ROSSIGNOL à ce sujet.

M. Le Maire demande d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- Délibération Décision Budgétaire modificative en investissement (échéance de prêt)
- Délibération droit d'utilisation des machines dangereuses par les apprentis

Ordre du jour abordé :

Approbation du Procès-verbal du dernier conseil municipal du 07/07/2022 :	2
Nomination d'un secrétaire de séance :	2
1. Délibération pour un contrat d'apprentissage :	2
2. Délibération pour un contrat d'apprentissage :	3
3. Délibération arrêté de retrait d'une NBI de 20 points « Maitre d'apprentissage » :	3
4. Délibération arrêtée d'attribution d'une NBI de 20 points « Maitre d'apprentissage à un Adjoint Technique au 01/10/2022 :	3
5. Délibération pour donner au Maire le pouvoir de régulariser la vente au prix et conditions convenues pour les parcelles « Le Marais » » :	4
6. Délibération pour autoriser le Maire à signer la convention fixant les modalités de coopération en matière d'urbanisme :	4
7. Délibération approbation des conditions générales d'utilisation de Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme.....	4
9. Délibération Décision Budgétaire Modificative :	5
10. Délibération pour le droit d'utilisation des machines dangereuses par les apprentis mineurs	5
11. Questions diverses :	5



Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

MAIRIE DE FOUILLOY**Approbation du Procès-verbal du dernier Conseil Municipal du 07/07/2022 :**

M. le Maire précise que le précédent PV du 07/07/2022 n'ayant pas été correctement retranscrit en question diverses, M. PICARD avait amené les réponses nécessaires que nous transcrivons ci-dessous avant l'approbation :

Point n°6 : Délibération augmentation des tarifs cantine au 01/09/2022

M. GRIMAL signale que le Conseil Municipal n'avait pas été informé des résultats de l'appel d'offres concernant la fourniture des repas de cantine.

Point n°7 : Délibération création d'un emploi permanent en espaces verts CDD

M. GRIMAL fait remarquer qu'il a été demandé au Conseil de voter sur un CDD de 3 ans. M. PICARD confirme qu'il s'agit bien d'un CDD de 3 ans renouvelable annuellement, et que le texte du CDG peut porter à confusion. Suite à une remarque de Me LEGRAND, M. PICARD a répondu qu'éventuellement il pourrait être envisagé un CDI par la suite.

Point n° 11 : Délibération autorisant le Maire à se faire représenter en justice par Me QUENNEHEN pour l'affaire GRENKE

M. GRIMAL fait remarquer que c'est la commune qui doit se faire représenter par Me QUENNEHEN et non ce qui a été mentionné.

Point n° 13 : Délibération annule la N°09/2021 (contribution financière pour l'extension du réseau public « le Marché »)

Cela concernait le transformateur du lotissement le marché, qui est à moins de 100 mètres du réseau existant et de ce fait pas à la charge de la commune. (Obligation au-dessus de 100 mètres).

Point n° 15 : M Picard indique que le budget communal a été transmis aux autorités de contrôle avec les chiffres définitifs. Mr CARDOT a confirmé par écrit avec Mme DEFRUIT en copie qu'il n'y avait aucune obligation de présenter le budget définitif au conseil municipal. C'est bien le budget provisoire à la date de présentation qui est validée en conseil.

Nomination d'un secrétaire de séance :

Proposition de Me Martine CAPON comme secrétaire de séance.

Résultat du vote à main levée :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité.

La secrétaire pour cette séance est Me CAPON Martine

1. Délibération pour un contrat d'apprentissage :

M. le Maire donne la parole à M. BAILLET qui explique qu'il est nécessaire d'avoir recours au contrat d'apprentissage concernant les services technique.

Après l'avis favorable du Comité Technique en date du 06/09/2022 un nouvel apprenti prendra ses fonctions au 01/10/2022 jusqu'au 31/08/2024 en espaces verts. Il s'agit de MERLETTE Quentin 16 ans, domicilié à Corbie.

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 30 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est validée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

M. le Maire demande d'approuver cette délibération.



Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

MAIRIE DE FOUILLOY**Résultat du vote à main levée :**

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité.

2. Délibération pour un contrat d'apprentissage :

M. le Maire donne la parole à M. BAILLET qui explique qu'il est nécessaire d'avoir recours à un deuxième contrat d'apprentissage concernant les services technique.

Après l'avis favorable du Comité Technique en date du 06/09/2022 un deuxième apprenti prendra ses fonctions au 01/10/2022 jusqu'au 31/08/2024 en espaces verts. Il s'agit de DELAMAIDE Diego 15 ans, domicilié à Corbie.

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 30 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est validée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Résultat du vote à main levée :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité.

3. Délibération arrêté de retrait d'une NBI de 20 points « Maitre d'apprentissage » :

M. le Maire donne la parole à M. PICARD, qui explique que suite à la fin du contrat d'apprentissage au service Technique fin Août, le Maitre d'apprentissage perd sa bonification de 20 points.

M. le Maire demande de bien vouloir approuver cette délibération.

Résultat du vote à main levée :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

4. Délibération arrêtée d'attribution d'une NBI de 20 points « Maitre d'apprentissage à un Adjoint Technique au 01/10/2022 :

M. le Maire donne la parole à M. PICARD, qui indique Vu les décrets N° 2001-1367 et 2001-1274 du 28 Décembre 2001 portant attribution d'une Nouvelle Bonification Indiciaire aux fonctionnaires occupant certains emplois administratifs de direction de collectivités territoriales ou d'établissements publics locaux assimilés, régis par les articles 6 et 7 du décret N°87-1101 du 30 décembre 1987,

Considérant que l'Adjoint Technique Principal de 2ème classe exercera à compter du **01 Octobre 2022** les fonctions de « Maitre d'Apprentissage » pour l'accueil de 2 apprentis, il bénéficiera d'une bonification indiciaire de 20 points majorés.

M. le Maire demande l'approbation de cette délibération

Résultat du vote à main levée :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité.



Arrondissement d'Amiens

MAIRIE DE FOUILLOY

Canton de Corbie

5. Délibération pour donner au Maire le pouvoir de régulariser la vente au prix et conditions convenues pour les parcelles « Le Marais » » :

M. le Maire soumet au Conseil Municipal la demande du Notaire Maître Julie LEVASSEUR, concernant les parcelles « Le Marais » à savoir :

Il convient de donner au Maire tous pouvoirs de régulariser la vente aux prix et conditions convenues.

M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir approuver cette délibération

Résultat du vote à main levée :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité.

6. Délibération pour autoriser le Maire à signer la convention fixant les modalités de coopération en matière d'urbanisme :

M. le Maire donne la parole à M. Baillet qui informe le Conseil que : La loi portant évolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique concernant l'urbanisme, avait fixé la date butoir du droit de saisine des usagers par voie électronique au 1^{er} Janvier 2022.

La Communauté de Communes mettra à disposition des usagers et des professionnels du territoire un dispositif dématérialisé, totalement gratuit, visant à simplifier les démarches de dépôt et suivi des autorisations d'urbanisme. Ce dispositif sera normalement opérationnel d'ici la fin d'année 2022.

Afin de pouvoir répondre à cette échéance la CCVS a réalisé l'acquisition d'un téléservice : le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) qui permettra de recevoir et d'instruire par voie dématérialisée l'ensemble de ces demandes. Il convient donc de délibérer et signer la convention fixant les modalités de coopération en matière d'Urbanisme.

Les modalités de déploiement seront définies d'ici la fin de l'année 2022.

Pour les personnes n'ayant pas de moyen informatique à disposition ; elles pourront toujours à l'avenir s'adresser à la mairie pour réaliser les démarches.

M. le Maire demande de bien vouloir approuver cette délibération

Résultat du vote à main levée :

Pour : 19

Contre :

Abstentions :

Adopté à l'unanimité

7. Délibération approbation des conditions générales d'utilisation de Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme.

M. le Maire informe le conseil que suite aux explications précédentes en matière de dématérialisation des actes d'urbanisme, il est également nécessaire d'approuver les conditions générales d'utilisation (CGU) de ce nouveau dispositif.

M. le Maire demande l'approbation pour cette délibération

Résultat du vote à main levée :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité.



Arrondissement d'Amiens

MAIRIE DE FOUILLOY

Canton de Corbie

8. Délibération Décision Budgétaire Modificative :

M. le Maire donne la parole à M. PICARD qui expose la demande du SGC d'Albert concernant une décision Budgétaire Modificative en Investissement.

En effet le budget concernant les factures d'effacement de réseau a été prévu au compte 21 534 (électrification). Or, c'est le compte 204 172 qu'il faut utiliser.

Ainsi, Cette DBM consiste en un virement du montant de - 35 460.95 € du compte 21534 vers le compte 204172 + 35 460.95€.

M. le Maire demande d'approuver cette DBM.

Résultat du vote à main levée :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité.

9. Délibération Décision Budgétaire Modificative :

M. le Maire donne la parole à M. PICARD qui expose la demande du SGC d'Albert concernant une décision budgétaire modificative en Investissement pour une échéance de prêt.

Il s'avère que les échéances de prêt sont supérieures de 100° au prévisionnel.

Il convient d'ajouter 100€ au chapitre 16.

Chapitre 021 : -100€

Chapitre 1641 : + 100€

Résultat du vote à main levée :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité.

10. Délibération pour le droit d'utilisation des machines dangereuses par les apprentis mineurs

M. le Maire informe le Conseil Municipal, sur conseil de l'école AMFR, il est nécessaire de prendre une délibération autorisant les apprentis mineurs à se servir de machines dangereuses pendant leur formation.

M. le Maire demande de bien vouloir approuver cette délibération

Résultat du vote à main levée :

Pour : 18

Contre : 1 Mme LEGRAND

Abstentions : 0

Adopté à la majorité

11. Questions diverses :

Il est fait état par M. PICARD de l'état du compte électricité de la commune : 33 000€ à date pour un budget annuel prévisionnel de 65 000€. Pas d'alerte à ce jour sur les coûts de l'électricité à surveiller dans les mois à venir.

M. DETRE demande s'il serait intéressant d'étudier un arrêt de l'éclairage public la nuit de Minuit à 5h du matin.



Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

MAIRIE DE FOUILLOY

M. BAILLET précise que l'on a une demande d'éclairage des personnes qui travaillent tôt le matin

M. DUCROCQ répond que l'éclairage nocturne est nécessaire aussi pour sécuriser les déplacements de nos concitoyens.

L'ensemble de l'assemblée s'accorde sur le fait de mettre cette question en débat lors de la réunion publique qui sera organisée.

M. DETRE précise qu'il a vu 2 SDF mineurs qui ont campé devant chez lui pendant 1 semaine. Aucun souci avec ces personnes mais que font-ils là ? Ils auraient été mis à la porte de chez eux.

M. le maire précise qu'il n'a pas été mis au courant de cette situation. Merci pour le signalement.

Me LEGRAND demande si la rentrée s'est bien déroulée

M. le Maire répond qu'il a reçu la nouvelle directrice et que tout se passe bien

M. le Maire clôture la séance en remerciant l'assemblée.

La séance est levée à : 20h13.

Le Maire, Yves DUCROCQ

